NOUVELLES OBSERVATIONS

SUR LES

APPLICATIONS DU COALTAR SAPONINÉ A LA THÉRAPEUTIQUE

SUIVIES DE

RÉFLEXIONS

SUR L'ÉMULSION DE COALTAR PRÉPARÉ AVEC LE SAVON

PAR

Le docteur Jules LEMAIRE

EXTRAIT

DU MONITEUR DES SCIENCES MÉDICALES ET PHARMACEUTIQUES

Du 21 mai, 10, 22 et 27 août 1861

PARIS

CHEZ GERMER-BAILLÈRE, LIBRAIRE

17, RUE DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE, 17

Caen. — Imprimerie Nigault de Prailauné.

R35256

NOUVELLES OBSERVATIONS

SUR LES

APPLICATIONS DU COALTAR SAPONINÉ A LA THÉRAPEUTIQUE

SUIVIES DE

RÉFLEXIONS

SUR L'ÉMULSION DE COALTAR PRÉPARÉ AVEC LE SAVON

Le bon accueil qui a été fait par mes confrères au travail que j'ai publié l'année dernière sur le coaltar saponiné est pour moi une bien douce satisfaction. M. Demeaux, qui a eu l'heureuse idée d'appliquer le coaltar à la désinfection des plaies, n'a pas été le moins élogieux. Que tous veuillent bien recevoir mes sincères remerciements.

Depuis ma publication, M. Demeaux, reconnaissant sans doute la justesse des reproches adressés à sa poudre de plâtre et de coaltar par presque tous les médecins qui l'ont employée, a conseillé de préparer une émulsion dans laquelle il remplace la saponine par le savon de Marseille. J'espère démontrer à la fin de ce travail que cette émulsion ne possède pas tous les avantages de celle de M. Lebeuf, et qu'elle ne peut pas lui être substituée, sans inconvénients, dans le pansement des plaies.

Les faits que j'ai consignés dans ma brochure m'ont

permis d'étudier, depuis, plusieurs questions importantes. Dans un mémoire sur les applications de l'acide phénique, dont la publication suivra celle de ces Observations, je donnerai un résumé de toutes ces recherches, dont plusieurs sont déjà connues.

Les Observations que je publie aujourd'hui ne sont, en quelque sorte, qu'un appendice à mon travail sur le coaltar saponiné. Toutes les questions relatives à l'emploi de cette substance, à l'étude des éléments qui la composent et à leur mode d'action ayant été développées dans ce travail, je ne puis les reproduire ici. Mais je mentionnerai des applications nouvelles que j'ai faites en collaboration avec M. le docteur Géry fils.

J'ai écrit que le pus me paraissait être le double résultat d'une sécrétion du sérum du sang ou du mucus et d'une fermentation. (D'après des expériences que j'ai faites, je ne désespère pas de faire du pus en dehors de l'organisme.) Dans une observation rapportée dans ma brochure, j'avais pu arrêter et reproduire à volonté la formation du pus, comme j'ai pu depuis arrêter et reproduire à volonté la germination dans les graines à l'aide du coaltar. La graine ne germe pas en présence de cette substance. La fait-on disparaître par une lotion alcaline, cette graine recouvre sa faculté germinative. (On sait que les phénomènes chimiques de la germination sont considérés comme le résultat de la fermentation.) La plaie, comme la graine, ne fournissait pas de pus en présence du coaltar saponiné. Ayant soumis cette plaie pendant trois jours à un pansement simple avec du cérat, le pus revint. Après cette épreuve, le pansement ayant été fait de nouveau avec le coaltar saponiné, la disparition de ce produit morbide en fut de nouveau

la conséquence. Cette expérience me parut décisive.

Pour démontrer sans réplique cette action importante, une voie simple, naturelle, se présentait. Si le coaltar saponiné empêche la formation du pus, il devait empêcher la formation de ce produit morbide dans les lésions traumatiques, s'il était appliqué dès le début, avant que la phlegmasie ne se fût emparée des tissus. Dans une série d'expériences entreprises avec M. le docteur Géry fils, pour démontrer cette action, nos efforts ont été couronnés de succès. Ces essais ont été faits sur un homme, une jenne fille et une dizaine de chiens qui présentaient des lésions traumatiques diverses. Nous avons appliqué sur les lésions de gros plumasseaux de charpie imbibés de l'émulsion de M. Lebeuf au cinquième ; on les arrosait avec ce liquide deux ou trois fois par jour. De cette manière, nous avons arrêté la formation du pus. A sa place, les tissus sont imprégnés d'un liquide semi-transparent adhésif, qui présente les caractères du sérum du sang. Il n'est pas besoin d'insister sur les conséquences d'une semblable découverte, puisqu'on empêche d'un seul coup le désordre que l'inflammation des tissus provoque et les émanations putrides, si dangereuses à respirer pour les malades dans une salle d'hôpital. Dans le mémoire que nous publierons sur ce sujet, nous ferons ressortir tous ces avantages, qui placeront les blessés et les opérés dans des conditions nouvelles.

Je ne saurais assez appeler l'attention des médecins sur cette substance. Qu'ils n'oublient pas qu'elle empêche la fermentation, qu'elle l'arrête et l'empêche de se reproduire dans les substances qui présentent ce phénomène. L'heureuse association de la saponine, de l'al-

cool et du goudron de houille, dont j'ai fait ressortir tous les avantages, m'a fait dire que cette préparation n'était pas seulement du coaltar dont l'emploi est rendu plus facile, mais qu'elle forme un composé qui doit à ses composants de nouvelles propriétés.

Plusieurs de mes confrères m'ont dit qu'ils étaient surpris de ne voir que des succès dans ma brochure ; qu'en thérapeutique il n'y avait pas d'exemples de médicament qui guérissait tous les malades atteints d'une maladie de même espèce. A ces observations, que j'ai trouvées très-justes à l'endroit des médicaments en général, j'ai fait la réponse suivante : « Nous ne connaissons pas le mode d'action thérapeutique des médicaments, parce que la nature des maladies nous est inconnue. Lorsque le médecin est appelé à combattre un symptôme ou une collection de symptômes, leur nature lui échappe. Les lésions des solides ne sont même pas toujours faciles à distinguer. Les idiosyncrasies viennent encore s'ajouter à ces difficultés. Il arrive fréquemment que l'on considère comme étant de même espèce des symptômes dont la nature est différente, sans que pour cela l'instruction du médecin soit en défaut. Par exemple, la toux et la douleur, ces symptômes si fréquents, que de causes diverses peuvent leur donner naissance ! Si le médecin dirige un même moyen de thérapeutique contre ces symptômes, il est certain qu'il rencontrera des insuccès, parce qu'il agit souvent contre des causes différentes qu'il lui est impossible de bien apprécier.

« Les effets du coaltar sont le résultat d'une action chimique bien définie. De là la différence. C'est pour cela qu'il agit de la même manière, comme je l'ai déjà écrit, sur des lésions d'origine et de nature diverses. « La

« suppuration, qu'elle provienne du chancre syphilitique « ou du bubon de la peste; qu'elle provienne du cancer « ou de ce qu'on appelle une inflammation franche, est « une seule et même chose. L'organisme peut être sous « l'influence d'un principe général qui réclame un traite- « ment spécial ;mais la plaie qui suppure est une surface « sécrétante, dont le produit s'altère sous l'influence de « l'air et donne naissance à une série de phénomènes « provenant d'une seule et même cause : la fermenta- « tion. » (V. *du Coaltar saponiné*, p, 59.)

Les produits de sécrétions fétides sont dans le même cas.

La saponine exerce une action très-adoucissante sur les tissus et dissout les matières grasses. C'est à elle et à l'alcool que sont dus la détersion et l'aspect rosé que prennent les plaies. Le coaltar arrête et prévient les fermentations. Comme on le voit, il n'y a pas d'action mystérieuse. Ce sont des faits purement chimiques. Voilà pourquoi ils se produisent toujours.

Quant à la désinfection, je démontrerai prochainement qu'elle est le résultat de l'arrêt de la fermentation. Mais il ne faut pas demander au coaltar que vous appliquez sur l'ulcération du cancer, sur le chancre syphilitique, sur la gangrène sénile, sur l'éschare gangréneuse du typhus, etc., de détruire les causes qui leur ont donné naissance et qui les entretiennent ; son action est topique, et rien de plus.

En empêchant la fermentation des produits sécrétés, il maintient les tissus dans l'état le plus favorable à leur cicatrisation. C'est tout ce qu'on peut attendre de cette substance.

Quant à l'emploi du coaltar saponiné ou de ses déri-

vés à l'intérieur, l'avenir dira le rôle qui leur est réservé. Je rapporterai quelques observations de l'emploi du coaltar saponiné à l'intérieur.

Pour mettre un peu d'ordre dans l'exposé de ces observations, je les ai réunies par groupes de genre et d'espèce. Je ne crois pas utile d'indiquer d'avance cet ordre. Les divers groupes seront successivement décrits.

CANCER

Observation I. — *Ablation d'un sein volumineux. Pansement immédiat avec l'émulsion au dixième. Excellent résultat.*

A M. Lebœuf, à Bayonne.

Je voulais immédiatement vous remercier de votre bonne attention à m'envoyer la brochure du docteur Jules Lemaire et un flacon de votre émulsion ; mais j'attendais le résultat d'une opération qui est une bonne fortune pour votre découverte.

Appelés, le docteur Mathieu et moi, à faire l'amputation du sein pour une énorme tumeur de cet organe (529 grammes), j'engageai mon confrère à ne panser la vaste plaie qui en résulta (que nous n'avions pas cru devoir réunir) qu'avec votre émulsion au dixième; pas d'odeur, suppuration presque nulle, cicatrisation en trente-quatre jours. Quel prodigieux résultat !

Une particularité m'a frappé pendant la cicatrisation

de cette vaste perte de substance, nous n'avons eu à réprimer par les caustiques aucun bourgeon charnu.

Recevez, Monsieur, etc.

A. Junien,
Docteur en médecine de la Faculté de Paris,
chevalier de la Légion d'honneur.

Saint-Sébastien (Espagne).

Réflexions.—Cette observation, à part les expériences que nous avons faites avec mon confrère Géry, est à ma connaissance la première où le coaltar saponiné ait été employé dès le début de l'opération. C'est de l'émulsion au dixième que nos confrères ont fait usage, et malgré cela, la suppuration a été presque nulle et la rapidité de la cicatrisation très-remarquable. Elle vient confirmer les résultats que j'ai annoncés.

GANGRÈNES

Observation II. — *Ulcères gangréneux. Gangrène sénile.*

Observation du docteur Auguste Petit, chirurgien adjoint de l'hôpital civil de Bayonne.

En groupant plusieurs observations cliniques, nous avons essayé d'établir au moyen de leurs rapprochements et de leur analyse, qu'indépendamment de propriétés désinfectantes incontestables, l'émulsion du coaltar saponiné possède des vertus cicatrisantes et antiseptiques manifestes.

Voici un exemple remarquable qui met en relief cette

triple qualité, en faisant ressortir plus spécialement les effets excitants et antiputrides de l'émulsion de M. Lebœuf. Il s'agit d'un vieillard âgé de quatre-vingts ans, ayant exercé la profession de menuisier, que deux ulcères, datant de vingt ans, ont conduit à l'hôpital civil de Bayonne.

Ces ulcères atoniques siégeaient, lors de son entrée, le 18 février dernier, l'un, aux deux tiers inférieurs de la jambe gauche qu'il embrassait dans son pourtour presque en entier, l'autre, au quart inférieur de la jambe droite, en affectant une disposition analogue. Mignot, qui à diverses reprises est venu demander à l'hôpital l'amélioration de son mal, se plaignait cette fois d'une douleur plus vive que de coutume, circonstance qui ne tarda pas à trouver son explication dans un changement profond survenu dans la texture des tissus ulcérés. En procédant, en effet, le lendemain au pansement, nous ne fûmes pas médiocrement surpris de voir les compresses abreuvées d'une sérosité roussâtre extrêmement abondante, et d'observer sur les surfaces affectées la présence d'une bouillie d'un noir violacé, exhalant une odeur des plus repoussantes.

En même temps que les jambes du malade manifestaient cette soudaine transformation, on remarquait sur la face dorsale et quelque peu œdématiée du pied gauche, deux taches circulaires livides, de la grandeur d'une pièce de 5 francs, indice assuré d'un travail désorganisateur, obéissant à une cause débilitante générale.

Les eschares éliminés, un sillon ne tarda pas à réunir les plaies gangréneuses pour les confondre bientôt avec l'ulcère correspondant, agrandi sous la même influence.

Les parties frappées de gangrène spontanée et le fond putrilagineux des ulcères furent soumis alors à un lavage régulier fait avec l'émulsion au cinquième étendue d'eau, auquel succédait un pansement exécuté avec des gâteaux de charpie, trempés dans l'émulsion pure. Il importe de faire remarquer, sans insister sur les avantages d'une désinfection rapide, que les points rosés se montrèrent dès le troisième pansement au sein du putrilage, et qu'en moins d'une semaine ces vastes solutions de continuité apparaissaient détergées et bourgeonnantes sur une couche d'un beau rouge carmin. Malgré les souffrances vives qu'endurait le malade, souffrances qu'il attribuait aux moyens employés, ce même mode de pansement, à raison de l'amélioration croissante, fut continué pendant douze jours.

Voulant cependant donner satisfaction aux plaintes du malade, nous essayâmes successivement et sans résultat du linge et de la charpie cératés, de diverses pommades, du cérat opiacé, etc. La douleur persista longtemps très-aiguë et persiste encore assez intense en dépit de nos tentatives de médication locale.

L'usage de l'émulsion a-t-il contribué à l'augmenter, la chose est possible ; mais ce qui est certain, c'est qu'à dater de la suppression de l'émulsion de coaltar, le travail de la cicatrisation, tout satisfaisant qu'il puisse être, a perdu de sa vivacité et le bourgeonnement de sa fermeté. L'état général de Mignot est aussi bon actuellement que les circonstances peuvent le permettre.

Depuis un mois, le malade supporte bien un régime alimentaire substantiel ; est-ce à dire que Mignot triomphera du mal? Son âge avancé (quatre-vingts ans) et

l'étendue des lésions ne nous autorisent guère a émettre une opinion aussi favorable.

Dr Auguste Petit.

Bayonne, le 23 mars 1861.

Les détails dans lesquels notre savant confrère est entré me dispensent de tout commentaire sur cette observation remarquable.

Observation III. *Ulcère gangréneux.*

Communiquée par M. le docteur Penard, chirurgien principal de la marine, à Rochefort.

« Je viens de trouver l'occasion d'appliquer le coaltar saponiné de M. Lebœuf, dans un cas d'ulcère gangréneux, avec un succès très-remarquable sous deux rapports.

« Le médicament a enlevé immédiatement l'odeur excessivement fétide de l'ulcère, puis l'a nettoyé complétement, en moins de soixante-douze heures, de toutes les eschares qui le recouvraient. Après huit jours de l'application du remède, la plaie semblait régénérée et en voie de cicatrisation rapide; mais cette bonne disposition s'est arrêtée, et aujourd'hui il n'y a plus tendance à la formation d'une vraie cicatrice.

« Il n'en est pas moins démontré que si le coaltar saponiné n'est pas, en pareille circonstance, un cicatrisant aussi efficace que l'hypochlorite de soude ou de chaux étendus, ou le vin aromatique miellé, il n'en est pas moins un désinfectant et un détersif excellent.

« L'ulcère en question avait, quand je l'ai vu pour la première fois, 30 centimètres de circonférence, et

était recouvert, dans sa totalité, d'eschares noires, mollasses et d'une fétidité repoussante. Dès le jour même, on le lava deux fois par vingt-quatre heures avec l'émulsion au dixième, et puis ensuite on le recouvrit d'un *gâteau de charpie sèche*. Trois jours après, il n'y avait plus de traces d'eschares, et la surface était rosée, grenue et en bonne voie de réparation. Mais cet heureux travail ne s'est pas soutenu, et aujourd'hui, treizième jour après l'application du coaltar, l'ulcère ne bouge plus. Le sujet est une femme de quarante ans ; elle a déjà eu à la jambe aujourd'hui malade plusieurs ulcères chroniques, probablement syphilitiques, mais jamais d'ulcères gangréneux. Elle est d'une constitution usée par le vice et par la misère. »

Réflexions. Je ferai remarquer que mon honorable confrère n'a pas suivi la méthode de pansement que j'ai recommandée. Après les lotions, je fais recouvrir les plaies avec de la charpie imbibée d'émulsion, tandis que, dans cette observation, l'ulcère a été recouvert de charpie sèche. Cette différence est très-importante. Est-ce à elle qu'il faut attribuer la résistance de la plaie à la cicatrisation ? Elle a certainement été pour quelque chose dans ce résultat. Mais si, comme le pense M. Pénard, la plaie était de nature syphilitique, l'infection de l'économie par le virus syphilitique pourrait bien avoir été le véritable obstacle à la cicatrisation. Quoi qu'il en soit, cette observation met en évidence, d'une manière très-remarquable, les propriétés désinfectantes, détersives et revivifiantes du coaltar saponiné.

Observation IV. — *Ulcère gangréneux de la jambe.*

Communiquée par M. le docteur Gery fils

« X..., quinze ans, tempérament lympathique, d'une bonne santé habituelle, occupé comme valet de chambre dans une riche maison, a, depuis environ un an, une plaie ulcéreuse à la malléole externe du pied droit. L'ulcère est grand comme une pièce de 2 francs; il a été soigné attentivement. On a successivement employé de l'eau blanche, la compression avec des bandelettes de sparadrap de diachylon, et la cautérisation avec le nitrate d'argent; à chaque nouveau traitement sa plaie s'améliorait, grâce au repos qu'on lui faisait prendre; mais, aussitôt qu'il se livrait à ses occupations, l'ulcération reprenait sa marche. L'hiver dernier, il se donna un coup qui enflamma le fond de l'ulcère, qui devint grisâtre sur toute sa surface, en même temps qu'une forte odeur caractéristique de gangrène éveille l'attention. C'est dans ces circonstances que nous essayons l'émulsion de coaltar saponiné au cinquième. — Changement brusque et instantané de la surface ulcérée qui, de grisâtre, prend un aspect rose et coloré sans provoquer de douleur. On panse deux fois par jour. Au bout de dix jours, la cicatrisation est bien avancée. Le jeune homme, qui va parfaitement bien, reprend ses occupations. Je l'ai vu souvent depuis, et la guérison ne s'est pas démentie. »

Observation V. — *Ulcère gangréneux du pied.*

Communiquée par M. le docteur Géry fils.

« X..., âgée de soixante-cinq ans, a, depuis plusieurs années, un large ulcère qui a envahi toute la face postérieure du pied gauche, occupe les deux malléoles et s'étend jusqu'au talon. Cette pauvre femme ne peut s'appuyer sur le pied à cause des douleurs qu'elles ressent. Elle a subi beaucoup de traitements ; mais elle s'est le plus souvent pansée avec des bandelettes de sparadrap de diachylon. Depuis quelque temps, la plaie s'est recouverte d'une couenne grisâtre, sale, répandant une affreuse odeur.

« L'emploi de l'émulsion de coaltar au cinquième enlève brusquement la mauvaise odeur, déterge la plaie, qui prend une couleur rosée. Le médicament ne détermine pas de douleur. Les pansements ont été faits deux fois par jour. Après deux mois de ce traitement, cette femme a été guérie. »

Observation VI. — *Gangrène de la jambe,* consécutive à une fracture comminutive.

Communiquée par M. Broca, professeur agrégé à la Faculté de médécine de Paris.

« J'ai employé votre préparation de coaltar saponité sur un seul de mes malades, mais avec un résultat qui m'a paru excellent. Il s'agissait d'un vieillard de soixante-quatorze ans, dont la jambe avait été fracturée

comminutivement par un coup de pied de cheval, et chez lequel il était survenu une gangrène très-étendue de ce membre. J'ai la certitude qu'en mettant obstacle à la décomposition putride, le coaltar saponiné a arrêté la propagation de la gangrène ; et il me paraît probable qu'avec tout autre traitement, le malade n'eût pas vécu jusqu'ici. J'espère qu'il arrivera jusqu'au moment favorable pour l'amputation, moment qui ne me paraît pas éloigné. »

L'habile chirurgien de Bicêtre m'avait invité à assister à cette amputation. J'ai beaucoup regretté de ne pouvoir m'y rendre. J'ai revu M. Broca, qui m'a dit que ce malade avait succombé. Il s'est servi depuis, avec succès, de l'émulsion de coaltar, comme désinfectant, dans divers cas de gangrène.

Observation VII. — *Erysipèle gangréneux. — Gangrène de la plus grande partie de la peau des bourses et d'une portion du fourreau de la verge.—Vaste phlegmon gangréneux de toute la face externe de la cuisse.*

Communiquée par M. Adolphe Richard, professeur agréé à la Faculté de médecine de Paris.

« M. H. L....., âgé de trente-six ans, demeurant rue Michel-le-Comte, 25, était souffrant depuis plus d'un an. Il était surtout tourmenté par quelques poussées dartreuses, et, en particulier, par un eczéma de la marge de l'anus. A la fin d'avril 1861, et dans les premiers jours de mai, la douleur de l'anus changea de caractère. Il se développa un abcès de petit volume sur

le côté droit de la marge anale. Le 5 mai, M. le docteur Verjus, médecin habituel du malade, en pratiqua l'ouverture. Ce jour-là, le malade garda le lit ; mais, le lendemain, il sortit et se rendit à la fête d'Auteuil. Dans la nuit, il fut pris d'une violente douleur dans tout le membre abdominal droit, suivie d'un frisson intense et d'une grande fièvre. M. Verjus constata une adenite dans l'aîne droite. Des sangsues, appliquées sur cette région, amenèrent un grand soulagement. Mais l'érysipèle ne tarda pas à devenir évident ; il envahit la fesse droite, et, de là, passa rapidement aux bourses. M. Verjus constata de plus une petite plaque noirâtre, nettement dessinée, au milieu du scrotum.

« Le 9 mai, il s'adjoignit M. Adophe Richard. Les accidents devenaient tout à fait menaçants. En quelques jours, pendant que l'érysipèle s'étendait à la plus grande partie du tronc et à la racine des deux membres inférieurs, la gangrène gagnait presque toute la peau des bourses et une portion du fourreau de la verge. Les symptômes généraux étaient en même temps formidables, et, pendant plusieurs jours, on put croire la mort imminente. Le dixième jour après l'invasion de l'érysipèle, presque toute la peau des bourses gangrénée commençait à s'ébranler ; l'odeur était infecte, la suppuration abondante. M. Bazin, de l'hôpital Saint-Louis, fut adjoint à MM. Richard et Verjus. L'emploi du coaltar saponiné fut conseillé par les consultants.

« Le pansement du prépuce et du scrotum fut pratiqué à l'aide de compresses trempées dans l'émulsion de coaltar saponiné, étendue de quatre parties d'eau. Tous les lavages, toutes les injections furent pratiqués avec ce même liquide. Enfin, quand tout alla mieux,

le pansement fut fait avec du linge troué, enduit de cérat au coaltar.

« Les effets de cet excellent topique furent des plus sensibles. L'odeur infecte disparut entièrement ; la suppuration devint presque nulle, comme aqueuse. Les plaies, succédant à la chute des escharres, se couvrirent de granulations et marchèrent promptement vers la cicatrisation. MM. Bazin, Ad. Richard et Verjus, qui suivirent cet intéressant malade, attribuèrent le succès inespéré qui fut obtenu à l'emploi du coaltar saponiné, et au régime tonique et fortifiant (vin, quinquina, alimentation substantielle), par lesquels le malade fut constamment soutenu. »

Réflexions. — Cette observation n'a pas besoin de commentaire. La gravité des lésions et des symptômes, au moment de l'emploi du coaltar, était telle, que les trois médecins distingués qui donnaient des soins au malade croyaient sa mort imminente. Le coaltar est employé, tout s'améliore et le malade guérit !

Qu'il me soit permis d'adresser du fond de mon cœur des remercîments à ces dignes confrères qui m'ont fait appeler pour me rendre témoin des désordres que présentait ce malade, et des heureux effets qu'ils obtenaient, pour les combattre, de l'emploi du coaltar saponiné. Ils n'ont pas voulu jouir seuls du bonheur d'avoir sauvé la vie à leur malade ; ils ont tenu à me le faire partager. De semblables sentiments honorent à un haut degré *tout à la fois* ceux qui les expriment et notre profession.

Observation VIII. — *Affection gangréneuse de l'utérus.*

Communiquée par M. Adolphe Richard, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris.

« Une paysanne mariée, des environs de Cosne (Nièvre), fut adressée à M. le docteur Ad. Richard par M. Moineau, médecin à Cosne. Elle entra à l'hôpital de l'Ourcine au mois de juin 1861. Cette pauvre femme était en proie à la plus horrible affection. Pâleur extrême, affaiblissement complet, diarrhée, impossibilité absolue de rien manger. Elle répandait une odeur de pourriture qui la forçait de se séquestrer. Cela provenait d'un écoulement incessant entretenu par une grosse masse de houppes muqueuses gangrénées qui remplissait toute la cavité utérine. Cette affection, que je n'ai jamais vue, était d'une nature telle que tous les agents destructifs possibles, excision, fer rouge éteint plus de dix fois sur la masse, pâtes caustiques, etc., furent impuissants à faire diminuer le volume de la tumeur. Renonçant à l'espoir d'arriver à une vraie guérison, il fallut se contenter de palliatifs, et le plus pressé était de combattre l'infection putride qui ne pouvait plus laisser longtemps vivre cette malheureuse.

« Des injections furent faites trois ou quatre fois par jour avec l'émulsion du coaltar saponiné au cinquième. L'odeur disparut presque entièrement. L'appétit revint, ainsi que les forces et le sommeil. Ce résultat m'autorise à dire que le coaltar saponiné me paraît le plus puissant des désinfectants.

Réflexions. — Comme on vient de le voir, cette mal-

heureuse était obligée de se séquestrer, tant elle était un objet de dégoût pour ceux qui l'approchaient ; de plus, sa vie était très-sérieusement menacée par l'infection générale des liquides de l'économie. Tous les moyens employés avaient été impuissants pour la soulager. Le coaltar saponiné est appliqué. L'odeur infecte disparaît comme par enchantement, et cette malade, à partir de ce moment, revient à la santé !

Observation IX. — M. Bouchut a employé l'émulsion de coaltar saponiné, à son hôpital, contre la gangrène de la bouche et contre des ulcères gangréneux diphthéritiques.

L'habile chrirurgien m'a communiqué ses résultats de vive voix.

L'odeur repoussante de la gangrène de la bouche à été enlevée *illico*, et les parties détergées.

Les ulcères gangréneux diphthéritiques ont été désinfectés et améliorés.

Ces enfants sont morts, m'a dit M. Bouchut; mais la préparation de M. Lebeuf nous a rendu un grand service en nous préservant de l'affreuse odeur qu'ils exhalaient.

ULCÈRES SCROFULEUX

Observation X. — *Ulcère scrofuleux datant de sept mois. Plusieurs traitements généraux et locaux sans succès. Guérison rapide par le coaltar saponiné.*

Recueillie par le docteur J. Lemaire.

V. Pelletier, trente ans. Demoiselle de magasin. Constitution scrofuleuse. Sa mère, dit-elle, a eu toute sa vie des dartres. Il y a quatre ans, elle a eu à la jambe droite un ulcère qui a duré cinq mois, malgré un traitement suivi ponctuellement.

Au mois de décembre 1859, la jambe gauche devint malade à sa partie interne et moyenne. Gonflement inflammatoire, ulcération. Elle suivit chez elle divers traitements sans résultat. Elle réclama les soins du docteur B..., qui a la réputation de traiter spécialement les maladies scrofuleuses. Elle suivit intérieurement, pendant sept mois, un traitement tonique ioduré, et divers moyens topiques furent employés. Tout cela sans résultat appréciable. Je dois dire que la malade n'a jamais pris un repos régulier.

Le 8 novembre 1860, la susnommée me fut adressée. La jambe, dans la partie indiquée, est gonflée, rouge, douloureuse par la pression et la marche. L'ulcération est profonde de cinq à six millimètres, d'un diamètre de deux centimètres. Son fond est grisâtre et fournit une sanie assez abondante. L'inflammation et le gonflement des tissus voisins s'étendent à environ douze centi-

mètres. La plaie détermine des douleurs lancinantes.

Le 8, le coaltar saponiné au cinquième fut employé. La première application a déterminé une cuisson légère, passagère, et la plaie a changé immédiatement d'aspect. Elle est devenue rose et s'est mise rapidement à bourgeonner. Les douleurs lancinantes avaient disparu au bout de trois jours. Deux pansements furent faits chaque jour, par la méthode ordinaire, et vingt-deux jours après la cicatrisation était complète.

Le traitement a été suivi par une température froide, sans que la malade prît de repos, et sans autre médication ; ce qui rend le résultat plus remarquable.

Aujourd'hui, près de neuf mois se sont écoulés, et la guérison s'est bien maintenue.

Observation XI. — *Ostéite scrofuleuse suppurée. Insuccès de plusieurs moyens. Guérison rapide par des bains d'eau additionnée de coaltar soponiné.*

Recueillie par le docteur J. Lemaire.

H..., dix-huit ans, constitution scrofuleuse, commis bonnetier, fut atteint au mois de mars 1859, sans cause connue, d'une inflammation de la deuxième phalange du medius de la main gauche. Le gonflement de l'os et des parties molles devint assez considérable (plus du double de leur volume normal). Le gonflement s'étendit à tout le doigt et à une partie de la main. La flexion ce doigt était presque impossible.

Un traitement général et local fut mis en usage.

A l'intérieur, amers, iodure de potassium, iodure de fer, huile de foie de morue, alimentation substantielle.

A l'extérieur, compression au début avec du sparadrap de Vigo, puis bains avec la décoction de fucus vesiculosus additionnée d'iodure de potassium ; émollients. Aucun de ces moyens n'empêcha l'inflammation de se terminer par suppuration six mois après le début de l'affection. Les émollients furent continués pendant quelques jours seulement. Deux trajets fistuleux, l'un à la face palmaire, l'autre à la face externe, s'établirent. La suppuration, avec perte de substance de l'os, persista pendant huit mois malgré l'emploi de bains iodurés additionnés d'iode et de presque tous les moyens que j'ai indiqués plus haut. Les tissus des trajets fistuleux saignaient au moindre contact, et le gonflement, quoique diminué, persistait. L'os était dénudé. C'est dans cet état qu'était le doigt lorsque le coaltar fut employé.

Je fis baigner la main deux fois par jour dans de l'eau tiède additionnée par litre de deux cuillerées à soupe d'émulsion au cinquième. La durée de chaque bain était d'une demi-heure. A la sortie du bain, le doigt était enveloppé de charpie imbibée d'émulsion.

Immédiatement après l'emploi de ce traitement, la suppuration diminua d'une manière sensible, et après cinq semaines de son application, le malade vint me faire constater sa guérison.

J'ai employé l'émulsion du coaltar saponiné sur d'autres plaies scrofuleuses (ganglions du cou ulcérés), mais leur date récente et l'emploi simultané d'autres moyens à l'intérieur, qui hâtent ordinairement la guérison de cette affection, rendent l'action du coal-tar saponiné moins évidente. Comme je tiens à donner des résultats où l'action du coaltar ne peut pas être contestée, je ne ferai que mentionner le bon effet que cette

substance m'a paru produire sur la cicatrisation de ces plaies.

M. Bouchut a aussi employé à l'hôpital Sainte-Eugénie, avec avantage, le coaltar saponiné contre des ulcères scrofuleux.

ULCÈRES CALLEUX

Observation XII. — *Ulcère calleux.*

Communiquée par le docteur Géry fils.

« J'ai employé le coaltar saponiné sur un ulcère calleux que portait depuis bien longtemps un pauvre homme rempailleur de chaises. Il travaille habituellement dans un endroit sombre et humide. Cet homme, qui est dans les plus mauvaises conditions d'hygiène et de pauvreté, avait employé un grand nombre de moyens contre son mal. Mais une inflammation continuelle compliqua l'ulcération. Le travail auquel il se livre enrayant toujours la cicatrisation, il désesperait de sa guérison.

« Nous essayâmes sur lui l'émulsion du coaltar, qui agit d'abord en changeant l'état local, puis en amenant une cicatrisation qui a marché lentement à cause de l'ancienneté de l'ulcère, mais qui, jusqu'à présent, est resté parfaitement solide. »

Observation XIII. — *Ulcère calleux.*

Communiquée par M. Géry fils.

« Vieille femme portant depuis longtemps un ulcère calleux à la malléole externe gauche. Cette femme marche beaucoup, et par cela même a rendu presque impossible tout traitement. On a essayé chez elle le coaltar une première fois sans avoir des résultats bien évidents ; mais je suis convaincu que c'est par mauvaise application ou par incurie complète de la part de la malade. Je l'ai appliqué moi-même, et avec de la patience j'ai obtenu une telle amélioration au bout de peu de jours, que la malade s'est décidée à se laisser soigner tout à fait. Elle va maintenant aussi bien que possible. Le médicament a été appliqué en lotions matin et soir, et la plaie recouverte de charpie imbibée d'émulsion. »

Observation XIV. — *Ulcère calleux.*

Recueillie par le docteur J. Lemaire.

« J. A..., soixante-neuf ans, jardinière ; constitution détériorée par l'âge et par un mauvais régime. Depuis plusieurs années, elle a eu, à trois reprises, des plaies aux jambes qui ont toujours été longues à se cicatriser. Elle porte de nombreuses varices aux membres inférieurs. Depuis six mois, la jambe gauche, un peu au-dessus de la malléole interne, est le siége de deux ulcérations, l'une de deux centimètres de diamètre ; l'autre, un peu moins large, est placée au-dessus. Elles ont environ un centimètre de profondeur.

Leur fond est grisâtre et fournit une sanie qui répand une assez mauvaise odeur. La jambe, depuis le mollet jusqu'à l'articulation tibio-tarsienne, est livide, très-douloureuse et considérablement amaigrie. Point de sommeil depuis quinze jours. La marche est tellement pénible par les souffrances qu'elle détermine, que la malade est forcée de garder le repos.

« De la pommade à la céruse, de l'onguent Canet, de l'onguent de la Mère, des lotions avec la décoction de feuilles de noyer, du vin aromatique et la compression avec des bandelettes de sparadrap de diachylon, ont été successivement employés sans résultat satisfaisant.

« Trente-cinq jours de traitement par l'émulsion de coaltar saponiné au cinquième ont suffi pour obtenir la guérison. J'ai fait chaque jour les pansements moi-même, et je faisais arroser l'appareil le soir avec le médicament. Les premières applications ont été douloureuses, mais la douleur cessait rapidement. La diminution de la souffrance a été rapide. L'aspect de la plaie a changé en quarante-huit heures, et le bourgeonnement a commencé. »

Observation XV.—*Chancres et chancroïdes.*

M. le docteur Beral, auquel M. Coursserand avait parlé des effets cicatrisants du coaltar saponiné, soignait depuis un mois, rue des Quatre-Vents, un malade atteint d'un chancre à la verge. Divers pansements furent faits pendant un mois (cautérisations, pommades mercurielles) sans amélioration prononcée dans l'état de l'ulcération.

L'emploi de l'émulsion au cinquième, soir et matin, amena la cicatrisation complète en dix jours.

J'ai employé plusieurs fois l'émulsion de coaltar sur des chancres indurés et sur des chancroïdes avec des succès divers. Les plaies ont toujours pris rapidement un aspect rosé ; quelques-unes se sont cicatrisées en peu de jours. D'autres ont résisté assez longtemps.

Je soigne en ce moment, avec mon ami le docteur Clerc, un malade atteint depuis plusieurs années de syphilis constitutionnelle.

Des ulcérations nombreuses (tubercules syphilitiques) existent dans le cuir chevelu, à la face, sur le tronc et sur les membres, en même temps que de nombreuses cicatrices. Cette affection a résisté jusqu'à ce jour à plusieurs traitements.

L'émulsion de coaltar appliqué sur ses plaies les a détergées et avivées ; mais l'emplâtre de Vigo et la liqueur de Van Swieten ont eu, dans ce cas, une action supérieure à celle du coaltar saponiné pour hâter la cicatrisation.

Observation XVI. — *Brûlure par l'acide sulfurique ; accidents graves rapidement conjurés par l'emploi du coaltar saponiné.*

Communiquée par le docteur Coursserand.

Le jeune G..., âgé de huit ans, brisa, en jouant avec ses camarades, une bouteille contenant de l'acide sulfurique. Le front, les paupières, surtout la supérieure de l'œil gauche, las ailes du nez, l'angle interne des

paupières et les parties latérales du cou furent principalement atteintes par le liquide caustique.

Des embrocations avec un liniment sédatif furent, en premier lieu, mises en usage par M. Collongues, docteur ordinaire de la famille. Quarante-huit heures plus tard, elles furent remplacées par l'amidon en poudre, dont on saupoudrait matin et soir les parties malades. Au bout de quelques jours, le front, la face et les parties latérales du cou disparurent sous un masque croûteux assez comparable, quant à l'aspect, à l'eczéma impetiginodès. Ce pansement resta en place pendant trois semaines environ ; mais quelques traînées de pus se montrèrent au travers de quelques points de ce masque amidonné ; le derme fut enlevé et laissa voir une plaie rosée, peu granulée, et dont la surface dépassait à peine le niveau des parties limitantes restées saines.

A partir de ce moment, le pansement par occlusion fut remplacé par des applications de linge cératé, renouvelées matin et soir. Mais dès ce moment, et en quarante-huit heures, les plaies devinrent le siége d'un bourgeonnement si considérable et d'une suppuration tellement abondante, que nous conçûmes, M. Collongues et moi, les inquiétudes les plus vives, et pour la santé du malade qui s'affaiblissait à vue d'œil, et pour la difformité de la face que devait augmenter considérablement une telle aggravation de l'état de la plaie.

Dans une telle conjoncture, et douze jours après l'enlèvement du masque amidonné, nous songeâmes, pour modérer la suppuration, à l'emploi du coaltar saponiné, dont M. le docteur J. Lemaire venait de doter la thérapeutique. Le résultat fut tellement prompt et tellement heureux, que mon confrère M. Collongues, qui

n'avait pas encore fait usage de ce nouveau médicament, m'en témoigna toute son enthousiaste surprise. En quelques jours la suppuration fut pour ainsi dire tarie, le bourgeonnement des plaies s'arrêta, et il ne resta plus qu'à réprimer par quelques cautérisations superficielles, avec le nitrate d'argent, celui qui s'était produit avant le pansement avec le coaltar,

AFFECTIONS PARASITAIRES

Observation XVII. — *Herpès tonsurant ayant résisté à l'épilation et à plusieurs autres moyens énergiques. Guérison.*

Communiquée par le docteur Verjus.

Masséna, quatorze ans, constitution lymphatique, est atteint depuis trois ans d'uu herpès tonsurant. Cette affection a résisté à l'épilation, aux onctions avec les pommades au calomel et au précipité rouge, et aux lotions de sublimé. Cette affection a été guérie en trois mois par de simples badigeonnages pratiqués tous les deux jours sur la partie affectée avec l'émulsion de coaltar au cinquième.

L'application déterminait une douleur modérée ne se prolongeant pas au delà de vingt minutes. La guérison date de cinq mois. Les cheveux ont repoussé, mais plus ténus qu'avant leur chute.

Observation XVIII. — *Pityriasis des lèvres. Insuccès d'un grand nombre de moyens. Disparition rapide.*

Communiquée par le docteur Verjus.

M. Chardon, vingt-trois ans, constitution lymphatique, est atteint depuis cinq ans d'un pityriasis des lèvres. Cette affection a été traitée par les préparations arsénicales à l'intérieur, les dépuratifs de toutes sortes et l'iodure de potassium. Des lotions avec la solution de borate de soude, des bains de barège et des lotions avec l'eau du bain, de vigoureuses cautérisations avec le nitrate d'argent ont été successivement employés sans succès.

Cette affection a guéri en six semaines avec des lotions d'émulsion de coaltar saponiné pratiquées matin et soir. L'émulsion a été étendue de quatre parties d'eau. Depuis six mois, lorsque la maladie tend à se reproduire, de simples lotions avec ladite émulsion suffisent pour l'enrayer en vingt-quatre ou quarante-huit heures.

Observation XIX. — *Gale et Ecthyma datant de trois mois. Guérison rapide des deux affections.*

Communiquée par le docteur Th. Verjus.

Nic. B. est atteint depuis trois mois d'une gale compliquée d'ecthyma. Sous l'influence de frictions faites une fois par jour sur tout le corps avec une flanelle imbibée d'émulsion de coaltar saponiné au cinquième, ce malade a guéri en sept jours de la gale et de l'ecthyma.

Réflexions. — M. Verjus a été plus heureux que moi. L'année dernière, dans le service de M. Bazin, à l'hôpital Saint-Louis, nous avons amélioré l'état d'un galeux par l'emploi de lotions faites sur tout le corps avec l'émulsion. J'attribue le succès de mon honorable confrère à l'emploi du médicament en frictions. M. Bazin, qui s'est beaucoup occupé du traitement de la gale, a reconnu, depuis plusieurs années, que des substances énergiques ne détruisent pas les acares, parce qu'ils sont protégés par l'épiderme. C'est pour cela qu'il recommande une friction rude pour déchirer les vésicules qui les recèlent. Le résultat de M. Verjus me paraît donc dû au mode différent d'application. Mais si, comme je l'ai fait l'année dernière, on ajoute de l'acide acétique à l'émulsion, on guérit la gale par une simple lotion en vingt-quatre heures. L'acide acétique remplace la friction en faisant pénétrer le médicament à travers l'épiderme jusqu'au parasite.

Observation XX.—*Ophthalmie purulente.*

M. le docteur Foucher, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, et l'habile oculiste M. le docteur Coursserand, ont commencé l'essai de ce médicament pour combattre cette redoutable affection.

C'est étendu d'eau qu'ils l'ont employé. Dans une maladie semblable où l'œil est si rapidement détruit par le mal, ce n'est qu'avec crainte que des essais peuvent être tentés. Aussi mes habiles confrères ont-ils hésité à faire des tentatives que je les priai de faire. Bien que ce moyen ait été employé concurremment avec

d'autres, par M. Foucher, il lui a semblé qu'il pourrait rendre des services dans cette affection. Mais il attend d'autres faits pour asseoir son opinion.

M. Coursserand m'écrivit, je ne puis encore me prononcer à cet égard. C'est un sujet d'étude que je ne laisserai pas inexploré. Cet habile oculiste a employé l'émulsion très-étendue d'eau en irrigation.

Observation XXI. — *Gingivite chronique. Microphytes dans le tartre des dents. Guérison rapide.*

Recueillie par le docteur J. Lemaire.

Madame P. Z..., âgée de trente-cinq ans, d'une constitution scrofuleuse, est depuis très-longtemps atteinte d'une inflammation des gencives. Presque toutes ses dents sont cariées et recouvertes d'un tartre *jaunâtre épais*. Les gencives sont d'un rouge violacé. La moindre pression exercée sur elles est douloureuse et les fait saigner. Les dents sont déchaussées et l'haleine est presque toujours fétide, malgré le soin que la malade prend de sa bouche. J'examinai le tartre au microscope et j'y constatai des cellules filamenteuses articulées assez nombreuses.

Plusieurs moyens avaient été employés depuis longtemps sans succès (poudre de charbon et de quinquina, alcool de cochléaria, eau de Botot et des émollients).

L'émulsion de coaltar fut employée à la dose d'une cuillerée à café dans un quart de verre d'eau à l'aide d'une brosse. L'amélioration fut instantanée. La mauvaise odeur de la bouche disparut sur-le-champ, et un bien-être inaccoutumé dans l'état des gencives en fut la

conséquence. En quelques jours cette affection avait disparu. De temps en temps, la malade fait usage du moyen comme prophylactique.

Un des effets de ce médicament que je signalerai, c'est la facilité avec laquelle il débarrasse les dents de leur tartre et l'éclat qu'il leur donne. Si ce médicament n'avait pas une saveur désagréable, je le conseillerais comme dentifrice, parce que je n'en connais aucun qui possède ces propriétés qu'il doit principalement à la saponine.

M. le professeur Velpeau m'a dit l'avoir conseillé dans une gingivite chronique. J'ignore le résultat qu'il en a obtenu.

Observation XXII. — *Salivation mercurielle. Bons effets du coaltar saponiné.*

Recueillie par le docteur J. Lemaire.

La malade de l'observation précédente contracta un chancre induré à la lèvre inférieure, et les symptômes de la syphilis constitutionnelle suivirent. Cette dame, d'une conduite irréprochable ainsi que son mari, ne se doutait pas de la nature de son affection. Elle avait pour domestique une fille atteinte de syphilis constitutionnelle. Celle-ci portait des ulcérations dans la gorge et dans la bouche, des syphilides, etc. Sa maîtresse me demanda si la maladie de cette fille était contagieuse, parce qu'elle craignait de l'avoir contractée en buvant ou en mangeant avec des objets dont cette domestique s'était servi. Je lui demandai si cette fille ne l'avait pas embrassée. Elle me répondit que non. Cette dame et son

mari, que je connais depuis plus de quinze ans, sont très-laborieux ; leur commerce les oblige à rester chez eux. C'est un ménage très-uni. Le mari n'était pas malade. D'où venait cette syphilis? Je pense que la malade l'a contractée, comme elle le pensait, en se servant d'objets que la domestique avait infectés. J'ai cru devoir signaler ces détails, qui me paraissent rendre cette observation doublement intéressante.

Un traitement mercuriel fut prescrit.

Proto-iodure de mercure, cinq centigr. matin et soir, associé à l'extrait d'opium ; tisane de salsepareille.

Après quinze jours de ce traitement, la salivation mercurielle apparut. La malade, croyant que c'était son inflammation des gencives qui revenait, ne me prévint pas et se servit du coaltar saponiné, comme pour sa gingivite. Cependant elle avait reconnu que les symptômes n'étaient pas les mêmes, qu'une salivation abondante, fétide, en était la conséquence. Comme je devais la visiter huit jours après le début de la salivation, elle crut devoir m'attendre ; en sorte que cette malade, sans le savoir, fit une expérience qui dura huit jours et qui me permit de constater les résultats suivants :

1° Le proto-iodure a été continué pendant huit jours à la dose de cinq centigrammes, matin et soir, malgré la salivation mercurielle ;

2° L'émulsion du coaltar saponiné a été employée, soir et matin, à la dose d'une cuillerée à café dans un quart d'eau, à l'aide d'une brosse à dent. Le résultat immédiat de son emploi fut la désinfection instantanée de la cavité buccale. Le gonflement de la membrane muqueuse était très-peu sensible et ne présentait pas d'ulcération. L'aspect de cette membrane était rosé.

Je fis suspendre l'emploi du mercure et continuer l'émulsion du coaltar. L'état de la bouche guérit rapidement.

Cette observation me paraît intéressante, en ce qu'elle indique un nouvel emploi utile du coaltar saponiné. Il n'y a pas eu seulement désinfection dans l'action de ce médicament, mais il est certain qu'un traitement mercuriel, comme celui que suivait la malade, aurait amené une aggravation dans les lésions de la bouche. Avec le coaltar aucun symptôme fâcheux ne s'est manifesté. D'autres faits, malgré ce résultat, me paraissent indispensables pour fixer les praticiens sur ce point.

Observation XXIII. — *Emploi du coaltar saponiné à l'intérieur.*

Je n'ai que peu de faits à faire connaître sur l'emploi de cette substance à l'intérieur. L'action de ce médicament sur les fermentations et sur les propriétés toxiques énergiques, que j'ai mises en évidence dans de nombreuses expériences que j'ai faites sur les végétaux et sur les animaux inférieurs (mollusques, articulés et rayonnés), commandait une grande prudence. Indépendamment de cette action toxique, je me suis demandé si la chimification ne serait point arrêtée par l'emploi de cette substance, et si des accidents plus ou moins sérieux n'en seraient pas la conséquence. J'avoue que ces considérations m'ont retenu. Cependant, grâce à M. Bourrel, vétérinaire distingué de Paris, j'ai pu examiner l'action de ce médicament sur trois chiens de moyenne taille.

L'un prit dix grammes, l'autre quinze grammes, et le troisième vingt grammes d'émulsion de coaltar saponiné au cinquième additionné d'une éga le quantité d'eau. Ces animaux n'ont présenté aucun symptôme fâcheux. Ils se sont promenés comme à l'ordinaire. Seulement, ils cherchaient, par des efforts d'expiration, à se débarrasser de la mauvaise impression que cette substance avait laissée dans leur bouche et qui avait augmenté leur salivation. Ils n'ont pas vomi. Au bout d'un quart d'heure ils ont mangé, et aucun effet purgatif n'a été observé dans la journée. Ces essais sont assez récents. Ils pourront rendre moins timides ceux qui voudraient expérimenter ce médicament à l'intérieur sur l'homme ou sur les animaux.

Les affections où cette substance pourrait peut-être donner de bons résultats me paraissent être celles qui sont dues à des entozoaires et celles dans lesquelles l'organisme présente de véritables symptômes de fermentation putride. Typhus, suette, variole, scarlatine, rougeole, etc., graves. Comme je traiterai prochainement cette question dans mon mémoire sur les applications de l'acide phénique, je me contenterai aujourd'hui de la signaler.

Mes expériences ont mis hors de doute que les ferments sont détruits par le coaltar, la benzine et l'acide phénique qui en dérivent. Ces expériences m'ont conduit à admettre cette opinion ancienne : « que les ferments sont des êtres vivants. » Il n'y a point de fermentation en présence des trois substances que je viens de nommer, elles arrêtent celles qui sont commencées et les empêchent de se reproduire. L'acide phénique désinfecte instantanément l'air imprégné de miasmes. Partout

où des ferments existent, que l'on admette que ces agents sont des matières albuminoïdes altérées par l'oxygène ou qu'ils sont des êtres vivants, peu importe à la pratique ; avec l'acide phénique et le coaltar leur destruction est certaine.

Si, comme je l'ai déjà fait au mois d'avril dernier à la Société des sciences médicales, on examine les ferments au point de vue pathologique, on est conduit, presque malgré soi, à admettre la doctrine de la pathologie animée pour les maladies contagieuses. Si cette doctrine est vraie, l'acide phénique permettra de combattre efficacement ces maladies. Mais n'anticipons pas ; bientôt je traiterai cette question dans ce journal avec les détails qu'elle comporte. Revenons aux observations de l'emploi du coaltar saponiné à l'intérieur.

Observation XXIV. — *Blennorrhée chronique.*

M. B..., trente-six ans, d'une bonne constitution, a eu, il y a environ deux ans, une blennorrhagie qui céda assez rapidement aux traitements ordinaires. L'année dernière il contracta une nouvelle blennorrhagie, qui résista au copahu, au cubèbe, au styrax, au baume du Canada à l'intérieur, et au tannin, au sulfate de zinc, à l'acétate de plomb, au perchlorure de fer et à la décoction de noix de galles employés en injections. Des médecins spécialistes, MM. Ricord et Clerc, furent consultés. Leurs conseils n'ont pas été jusque-là plus heureux que les miens. Le malade conservait toujours un écoulement très-peu abondant, sans douleur pendant la miction ; c'était surtout le matin, en pressant le canal, qu'il ra-

menait deux ou trois gouttes de mucopus. Dans la journée, deux ou trois taches maculaient son linge. Tel était l'état qui avait résisté pendant près d'un an aux moyens sus-indiqués employés avec persévérance par le malade.

Désolé de ne pouvoir se débarrasser de cet écoulement, à cause d'un mariage projeté, je lui parlai du résultat heureux que M. Michon avait obtenu, dans un cas rebelle, avec le coaltar saponiné. Je lui proposai de l'employer en injections ; mais il était si désireux de guérir qu'il m'offrit de le prendre à l'intérieur. J'acceptai son offre. Il prit matin et soir une cuillerée à café d'émulsion de coaltar saponiné au cinquième dans un demi-verre d'eau ; en moins d'une semaine, il était guéri. Le coaltar ne l'a pas rendu malade. Il n'a éprouvé que l'ennui d'une saveur désagréable.

Observation XXV. — *Blennorrhée chronique.*

M. J..., dix-neuf ans, élève de l'Ecole centrale, a contracté une blennorrhagie qui avait résisté pendant six mois à la potion de Choppard, au cubèbe, et à des injections astringentes. L'écoulement était peu abondant et la souffrance urétrale à peu près nulle. Le succès que le malade précédent avait obtenu du coaltar saponiné m'engagea à le conseiller à ce dernier, mais ici le coaltar a échoué. Le malade, qui se néglige assez, a-t-il pris exactement ce médicament ? Il me l'a affirmé. C'est donc un succès avec un insuccès. Les spécialistes, qui ont un grand nombre de ces affections à traiter, pourront trancher la question de savoir si ce médicament

peut être utile à la thérapeutique dans ces cas. La dose était peut-être trop faible.

Observation XXVI. — *Fièvre typhoïde très-grave.*

M. X..., vingt ans, élève de l'Ecole centrale, contracta à la fin de l'année dernière une fièvre typhoïde des plus graves. Le cerveau, les organes respiratoires ont été dès le début gravement compromis; des hémorrhagies intestinales très-abondantes, qui ont résisté aux astringents et aux hémostatiques les plus énergiques, ont hâté la mort du malade. L'altération des liquides et des tissus était profonde, des taches livides et des eschares existaient sur plusieurs points du corps. Les selles étaient involontaires, et les matières fécales exhalaient une odeur infecte. Le domestique qui était chargé de donner des soins à ce malade le faisait avec la plus grande répugnance, dans la crainte, disait-il, de contracter cette maladie par la mauvaise odeur. Ce malheureux jeune homme, qui était dans ma maison de santé, m'a permis de constater l'effet du coaltar saponiné administré en lavements, sur les matières fécales contenues dans l'intestin. Trois demi-lavements ont été administrés dans l'espace de trente heures, chacun d'eux contenait dix grammes d'émulsion de coaltar saponiné au cinquième. La désinfection des matières rendues après les lavements m'a paru complète. Les alèzes qui garnissaient le lit ont été arrosées avec l'émulsion de coaltar sur les points maculés par des matières infectes. Leur désinfection a été instantanée. Ces essais, j'en conviens, laissent beaucoup à désirer. Mais

lorsqu'on expérimente un médicament énergique, on ne saurait le faire avec trop de précautions. C'est en tâtonnant que l'on fraie peu à peu le chemin qui doit diriger les autres. C'est pour éviter de nouveaux tâtonnements que j'ai fait connaître ces faits.

En résumé, les nouvelles observations contenues dans ce mémoire confirment ce que j'ai écrit l'année dernière sur les propriétés désinfectante, antiputride, détersive, cicatrisante et antiparasitaire du coaltar saponiné. Son action pour empêcher la formation du pus a été de nouveau mise en évidence.

Presque toutes ces observations sont remarquables, en ce sens que c'est après avoir employé sans succès un grand nombre de moyens connus que le coaltar saponiné a guéri.

Trois de ces malades paraissaient voués à une mort certaine; ce sont MM. Broca, Bazin, Ad. Richard et Verjus qui le disent : le talent de ces habiles confrères ne saurait être mis en doute. Le coaltar saponiné est employé, la gangrène s'arrête. Les plaies sont détergées en même temps que la mauvaise odeur est détruite. Un travail réparateur local et général en est la conséquence; tous sont émerveillés du résultat.

Tant de propriétés importantes réunies dans un médicament pourraient étonner, si j'étais seul à les faire connaître. Mais en présence des faits nombreux contenus dans ma brochure, et de tous ceux qu'on vient de lire dans ce mémoire, le doute n'est plus permis. Le coaltar saponiné, comme je l'ai dit l'année dernière, occupera une place importante dans la matière médicale. Tout le monde peut juger son effet. L'action de ce médicament a lieu sous les yeux de l'expérimentateur. Dans les

plaies et les affections de la peau, on n'a pas à compter avec les sucs digestifs, ni avec les organes de l'absorption qui peuvent, selon les individus et suivant les cas, donner des résultats différents. Ici c'est de la thérapeutique positive, les plus sceptiques seront forcés de le reconnaître. C'est donc une grande conquête pour la matière médicale.

Je ferai remarquer que ce n'est ni le hasard ni l'empirisme qui ont mis en évidence les propriétés de cette importante substance. C'est avec les données de la science que M. Lebeuf l'a préparée. C'est aussi avec elles que j'ai déterminé son mode d'action. Aussi je ne saurais assez recommander à mes confrères de s'habituer à employer ce médicament; qu'ils pénètrent leur esprit de ses remarquables propriétés ; qu'ils ne laissent pas les empiriques, comme cela vient d'arriver, donner des armes au public contre notre profession. La science médicale a le droit de revendiquer la découverte du coaltar saponiné et d'avoir déterminé son mode d'action. Ne laissons pas des... mains indignes s'emparer de notre œuvre.

Réflexions sur l'émulsion de coaltar préparée avec le savon.

Inventée par M. le docteur Demeaux [1].

Avant d'examiner la nouvelle préparation de M. Demeaux, je répondrai à deux observations critiques que mon savant confrère a faites : 1° à propos du mode opé-

[1] V. Acad. des sciences, 17 déc. 1860 : *Moniteur des Sciences médicales*, 27 déc. 1860 et 16 mai 1861.

ratoire adopté par M. Lebeuf pour la préparation de la teinture de coaltar ; 2° sur le prix élevé et sur la rareté du quillaya-saponaria dans le commerce.

Voici ce que dit M. Demeaux (*Moniteur des Sciences médicales*, 27 décembre dernier) : « Je dois faire ob-
« server que probablement M. Lemaire, dans l'exposé
« de ses formules, a dû commettre une erreur en écri-
« vant qu'il faut huit jours pour préparer la teinture
« de coaltar, tandis qu'il ne faut que quelques minutes,
« c'est-à-dire de faire bouillir pour préparer la tein-
« ture de coaltar. Je suppose qu'il a interverti l'ordre
« des facteurs. » Dans le nouveau travail que M. Demeaux vient de publier dans ce même journal (16 mai), il dit : « Je fus frappé des difficultés que présentait la
« préparation de ce médicament (l'émulsion de coaltar
« saponiné de M. Lebeuf) au point de vue pharma-
« ceutique. D'un côté il faut une élaboration de huit
« jours à une température artificielle, d'un autre côté
« on ne pouvait l'obtenir qu'au moyen d'une plante du
« Pérou (Chili qu'il faut dire) très-rare dans le com-
« merce et d'un prix assez élevé. »

M. Lebeuf m'avait adressé au commencement de janvier une note pour répondre à la première de ces observations. La critique de M. Demeaux me paraissant sans importance pour la valeur du médicament, et cet habile confrère en ayant d'ailleurs fait un grand éloge, j'engageai M. Lebeuf à ne pas la publier. Mais, comme M. Demeaux est revenu sur ce sujet, comme on vient de le voir, je ne puis laisser plus longtemps sa critique sans réponse.

Le modus-faciendi que j'ai donné dans ma brochure pour la préparation de la teinture de coaltar n'est pas

le résultat d'une erreur. C'est bien celui qui est suivi par M. Lebeuf. En faisant digérer pendant huit jours le mélange de coaltar et d'alcool, M. Lebeuf s'est conformé aux règles prescrites par le codex et par toutes les bonnes pharmacopées pour la préparation des teintures. Que M. Demeaux consulte ces ouvrages, il verra que la macération prolongée est le mode usité pour toutes celles dont les substances contiennent plusieurs corps à dissoudre, tandis que la décoction qu'il recommande non-seulement n'est pas employée, mais est considérée comme un mauvais moyen. Les motifs qui font rejeter ce mode opératoire sont : 1° Que la chaleur de l'ébullition réduit le degré de l'alcool et le rend moins propre à dissoudre les substances insolubles dans l'eau ; 2° que la chaleur de l'ébullition dissipe les principes volatils au détriment de la préparation ; 3° enfin que la température élevée peut amener des transformations chimiques dans le médicament. Indépendamment de ces inconvénients, qu'il suffit de signaler pour en faire comprendre l'importance, il y en a un autre bien connu des pharmaciens ; c'est que l'alcool, à la température de son ébullition, peut se saturer de certains principes, dont une partie se précipite par le refroidissement. L'expérience a appris que, par une macération ou une digestion prolongées, on obtient des teintures plus chargées. Les principes les plus solubles se dissolvent les premiers, et il a été constaté que tel principe qui est insoluble se trouve dissous à la faveur de ceux dont l'alcool s'empare facilement. C'est probablement pour ce motif que le codex ne recommande pas moins de quinze jours de macération pour préparer presque toutes les teintures. Dans la macération ou dans la digestion à

une douce chaleur, l'opération se fait en vase clos. En employant l'ébullition, cela n'est pas possible, à moins de s'exposer à des dangers (explosion, incendie).

En suivant le procédé de M. Demeaux pour la préparation de la teinture de coaltar, il faut donc de toute nécessité opérer à vase ouvert, ce qui revient à dire que l'on perd de l'alcool, et comme ce sont les parties les plus pures qui se dégagent, il devient moins apte à dissoudre les principes du coaltar, qui sont d'autant plus solubles dans l'alcool que le degré de celui-ci est plus élevé. Mais en même temps une partie des huiles légères benzine, toluène, qui distillent dans le voisinage de quatre-vingts degrés, s'évapore aussi. Enfin, de l'acide phénique qui se sublime à une température moindre de vingt degrés doit être aussi entraîné. Il est impossible que tous ces inconvénients n'aient pas lieu. Dans le procédé de M. Lebeuf, au contraire, aucun de ces inconvénients n'est à craindre. Mais il y a encore, selon moi, une autre considération qui doit faire rejeter le procédé de M. Demeaux ; c'est que plusieurs des principes du coaltar se forment pendant la distillation de la houille. Si on emploie une température élevée, on ne peut pas répondre que les éléments du coaltar, si faciles à se transformer, ne subiront pas quelque altération capable de modifier les propriétés du médicament. Nous allons voir, dans un instant, que l'émulsion avec le savon fait perdre au coaltar une partie de ses propriétés, ce qui est une nouvelle confirmation de ce que je viens de dire.

Il résulte de tout ce qui précède que la préparation de M. Lebeuf me paraît faite d'après toutes les règles pharmaceutiques, et que son mode opératoire doit être maintenu.

Quant à la rareté du quillaya-saponaria dans le commerce et à son prix élevé, M. Demeaux a été induit en erreur. Cette substance, au contraire, y est très-abondante; elle est très-employée pour le nettoyage des étoffes et coûte meilleur marché que le savon de Marseille. Je suis bien convaincu que si mon honorable confrère avait été mieux renseigné, il n'aurait pas fait ces observations.

J'arrive maintenant à l'émulsion du coaltar à l'aide du savon.

Voici ce que dit M. Demeaux :

« Pour obtenir une *préparation identique à celle de* « *M. Lebeuf*, une émulsion aussi stable, aussi parfaite « que la sienne, ayant à peu près la même couleur, la « même odeur, *les mêmes caractères*, les mêmes pro- « priétés désinfectantes et thérapeutiques, on peut « suivre un procédé plus simple, plus expéditif et plus « commode; on peut se passer de quillaya, qui est une « plante du Pérou (Chili), très-rare dans le commerce. « On peut se passer d'une élaboration de huit jours.

« La saponine n'est pas la seule substance qui ait la « propriété de former, avec le coaltar, une émulsion « stable.

« *Le savon, quelle qu'en soit la nature, jouit des* « *mêmes propriétés.* »

Suivent deux formules.

La première est ainsi composée :

« Pr. coaltar, 1,000 grammes.
savon, —
alcool, —

« Chauffez au bain-marie jusqu'à parfaite solution.

« On obtient par le refroidissement un véritable sa-
« von très-soluble dans l'eau et formant, en se dissol-
« vant dans ce liquide, une émulsion stable. Cette pré-
« paration est destinée à être appliquée dans de grandes
« proportions à la médecine et à l'hygiène. »

Voici la seconde :

« Pr. teinture de coaltar, 100 grammes.
savon, 8 —

« Chauffez jusqu'à ébullition et parfaite dissolution.
« Cette préparation se prend en gelée par le refroidis-
« sement. En ajoutant quatre, dix, vingt ou cent parties
« d'eau, si on veut, on obtient sur-le-champ une émul-
« sion aussi stable que celle de M. Lebeuf. »

Je ferai tout d'abord une observation. M. Demeaux dit : « Le savon, quelle qu'en soit la nature, jouit des « mêmes propriétés que la saponine (pour émulsionner « le coaltar). » Ces paroles doivent être le résultat d'un *lapsus calami*, car tous les savons, excepté ceux de potasse, de soude et d'ammoniaque, sont insolubles dans l'eau. Ils ne pourraient donc pas servir à faire une émulsion. Je ne pense pas non plus que M. Demeaux conseillerait indistinctement l'emploi des trois savons solubles, dont les trois propriétés sont bien différentes. Ceux de potasse et d'ammoniaque sont caustiques. J'ai hâte d'arriver à la véritable question, celle de la substitution du savon à la saponine.

C'est une chose grave en thérapeutique de substituer dans une préparation une substance à une autre. Lorsqu'un médicament a fait ses preuves, sa formule doit être respectée. On doit toujours avoir présent à l'esprit cette loi chimique : « Les composés ont

des propriétés nouvelles et différentes des composants. »

Dans la question qui nous occupe, s'il s'agissait seulement de substituer une plante d'un même genre à une autre, on le comprendrait. Encore faudrait-il bien réfléchir et s'entourer de toutes les garanties scientifiques pour le faire. Voici ce qu'un auteur très-compétent dit en parlant des substitutions des plantes : « Ce « n'est qu'avec la plus grande circonspection que l'on « doit se permettre les substitutions. Elles ne peuvent « être faites que d'espèce à espèce. On doit se défier « d'une ressemblance apparente et se rappeler, en « outre, qu'un même principe existant dans des espèces « différentes ne s'y trouve pas dans des proportions « semblables. » (Soubeiran, *Trait. de Pharmacie,* t. I, p. 34, édit. de 1836.) Mais dans la préparation de M. Demeaux, ce n'est pas une plante qu'il remplace par une autre, c'est un sel composé, très-peu stable, avec excès de soude (car d'après ce que j'ai dit sur les savons, je pense qu'il ne peut être question que du savon de Marseille) , qu'il substitue à un principe immédiat essentiellement différent. Il est vrai que le nom de chaque substance a la même étymologie ; mais leurs propriétés chimiques et thérapeutiques sont-elles les mêmes ? Avant de proposer la substitution, il eût été rationnel, ce me semble, de s'en assurer. Je ne sais pas d'après quelles expériences mon honorable confrère a porté son jugement, parce que dans son mémoire il n'en cite aucune. Puisque j'ignore sur quels faits il a établi son opinion, qu'il me soit permis de faire un rapprochement entre l'émulsion préparée avec la saponine et celle préparée avec le savon.

La préparation de M. Lebeuf a fait son entrée dans la matière médicale après une enquête solennelle faite par de nombreux médecins des hôpitaux de Paris et des départements, par un savant professeur de l'École vétérinaire d'Alfort, et par d'honorables professeurs des Facultés de médecine de Madrid et de Bruxelles, qui tous ont reconnu à cette substance les principales propriétés que j'ai fait connaître. Les nouvelles et encore assez nombreuses observations que je viens de rapporter sont confirmatives des premières. Le coaltar saponiné est donc aujourd'hui reconnu comme un médicament très-important. M. Demeaux dira, peut-être, que le temps lui a manqué pour qu'une enquête semblable ait pu être faite sur sa préparation.

Eh bien, je passerai volontiers sur ce point important et j'attendrai.

A défaut d'expériences cliniques, je suis obligé d'invoquer les faits connus, des expériences que M. Lebeuf m'avait adressées au mois de janvier pour répondre à M. Demeaux, et d'autres que j'ai faites.

Je mettrai d'abord en regard les propriétés principales des deux intermèdes, puisque, à part la chaleur de l'ébullition qu'emploie M. Demeaux, ce n'est que par eux que la préparation diffère.

SAPONINE.	SAVON.
La saponine est un principe immédiat neutre.	Le savon est un sel composé artificiel, dont les éléments ont si peu de cohésion qu'ils sont toujours au moment de se séparer. Lorsqu'il est pur, quatre substances au moins le composent.
Ses éléments sont le résultat d'une force naturelle et sa composition est stable.	Un grand nombre d'eaux potables décomposent instantanément le savon. La décomposition est le résultat de l'action des sels de chaux et de magnésie.
La saponine est soluble dans toutes les eaux potables, et sa solution n'est pas précipitée par les sels calcaires, ni par ceux de magnésie (Lebœuf).	Les eaux de puits de Paris le décomposent aussi brusquement.
Les eaux de puits de Paris, qui sont si impures, ne la précipitent pas.	La solution de savon est immédiatement décomposée par l'acide acétique.
L'acide acétique ne précipite pas la saponine de sa dissolution (Lebœuf).	
L'acide phénique, principe le plus actif	

SAPONINE.

du coaltar, forme, avec la saponine, une émulsion stable.

Le perchlorure de fer ne précipite pas la saponine de sa dissolution (Lebœuf).

Les plantes qui contiennent la saponine ont été employées à l'intérieur et à l'extérieur, dès la plus haute antiquité, contre les maladies de la peau.

La saponine jouit de propriétés détersives supérieures à celle du savon. Elle dissout les matières grasses, est adoucissante et donne à la peau une souplesse et une fraîcheur que l'on demanderait en vain aux autres cosmétiques connus.

SAVON.

L'acide phénique émulsionné avec le savon se sépare assez rapidement et se précipite (Lebeuf).

Le savon est instantanément décomposé par le perchlorure de fer.

Le savon n'est pas employé dans le traitement des maladies de la peau, ni pour le pansement des blessures, à cause de ses propriétés irritantes et même caustiques.

Le savon de Marseille (qui est le moins caustique des savons solubles) contient toujours une assez grande quantité de soude libre, à laquelle il doit ses propriétés irritantes et même caustiques.

Comme on le voit, ces deux substances sont essentiellement différentes par leurs propriétés chimiques et par leur action sur les plaies et sur la peau.

Examinons maintenant la stabilité de l'émulsion préparée avec le savon et ses propriétés désinfectantes.

C'est à tort que M. Demeaux dit que sa préparation, composée de parties égales de coaltar, d'alcool et de savon, forme avec l'eau une émulsion stable. J'ai préparé avec soin ce composé. Je l'ai fait dissoudre dans l'eau. Eh bien, je dois le dire, le tiers des principes du coaltar se précipite sous forme d'une substance noire élastique, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, et beaucoup plus soluble dans l'éther. Le savon et la chaleur que mon confrère fait intervenir dans cette préparation ont donc modifié la composition chimique du coaltar, puisqu'on ne trouve pas dans cette substance un composé qui ressemble au précipité que je viens de nommer.

D'autres expériences prouvent d'une manière indubitable que les propriétés du coaltar sont altérées dans cette préparation.

J'ai expérimenté cette émulsion au cinquième qui, à ce degré, forme une sorte de bouillie, sur des matières

animales putréfiées. La désinfection a été bien imparfaite. L'émulsion de M. Lebeuf, au contraire, employée dans la même proportion dans une expérience comparative, a fait disparaître la mauvaise odeur de ce liquide.

Comme je l'ai publié il y a quelques mois, le coaltar, dans la désinfection, masque l'odeur au début de l'expérience; mais, comme il arrête brusquement la fermentation, qui est la source de la mauvaise odeur, la désinfection est complète lorsque les gaz fétides ont eu le temps de se dégager. Ce n'est donc pas en se combinant avec les matières putrides que le coaltar agit, c'est en arrêtant la fermentation. J'ai démontré, je crois, sans réplique cette action. Si on fait agir le coaltar ou l'acide phénique sur un liquide animal putréfié, en bouchant hermétiquement le vase et en y maintenant une certaine quantité d'air, la désinfection n'a pas lieu, parce que les gaz putrides n'ont pas pu se dégager. Si on débouche ce vase et qu'on le laisse en communication avec l'air, la mauvaise odeur disparaît et le liquide ne fermente plus. C'est donc en arrêtant la fermentation que le coaltar et l'acide phénique désinfectent ; il est donc de la plus grande importance de conserver cette propriété dans toute sa puissance aux préparations de coaltar.

L'émulsion de coaltar, préparée avec le savon, arrête-t-elle et prévient-elle la fermentation au même degré que l'émulsion préparée avec la saponine ? Des expériences vont encore répondre. Voici deux expériences qui ont été faites comparativement ; je les ai répétées deux fois, et chaque fois avec le même résultat.

Pr.	Levure de bière.....	50 centig.
	Emulsion de coaltar saponiné au cinquième.....	10 gr.
	Sucre blanc.....	10 gr.
	Eau de fontaine.....	100 gr.

Mêlez.

Pr.	Levure de bière.....	50 centig.
	Emulsion de coaltar au savon au cinquième.....	10 gr.
	Sucre blanc.....	10 gr.
	Eau de fontaine.....	100 gr.

Mêlez.

Ces deux préparations ont été abandonnées à elles-mêmes à une température de 20 à 22 degrés. Au bout de vingt-quatre heures, le liquide qui contenait l'émulsion au savon était en fermentation, tandis que l'autre, qui contenait l'émulsion de coaltar saponiné, ne fermentait pas dix jours après.

De l'urine dans laquelle j'ai ajouté de l'émulsion au savon a fermenté rapidement, tandis que ce liquide s'est conservé pendant plusieurs jours avec l'émulsion de M. Lebeuf. Ces expériences ont été faites avec l'émulsion préparée avec la première formule de M. Demeaux, que j'ai rapportée plus haut.

Le savon de Marseille le mieux préparé contient un grand excès de soude libre. Cette quantité est telle qu'il se forme à sa surface, dans un endroit sec, une couche épaisse de carbonate de soude que l'on peut recueillir. La présence de cet alcali aurait dû, selon moi, éloigner M. Demeaux de se servir du savon pour en faire une

préparation destinée aux pansements des plaies. Son action sur la peau et sur les surfaces en suppuration est assez connue pour que je n'aie pas besoin de l'indiquer.

Mais indépendamment de ces propriétés, il est à peu près certain, d'après les affinités chimiques, que cette soude se combine avec l'acide phénique. Or, j'ai déjà fait connaître ce fait important, que l'acide phénique combiné aux alcalis perd une grande partie de son pouvoir désinfectant.

Il est probable que c'est principalement à cette combinaison qu'il faut attribuer la modification des propriétés du coaltar que je viens de signaler.

Mais un autre inconvénient très-sérieux que je signalerai, c'est que l'émulsion préparée avec le savon se décompose très-rapidement dans l'eau, qui contient un léger excès de sel de chaux et de magnésie. Une huile brune surnage et il se forme un précipité de même couleur qui contient de l'acide phénique. Dans les armées en campagne, les chirurgiens sont forcés de se servir de l'eau qu'ils ont sous la main pour le pansement des blessés. Combien de fois n'arrivera-t-il pas que cet inconvénient se présentera! Par exemple, sans sortir de la capitale, si la préparation de M. Demeaux est employée dans les hôpitaux qui reçoivent de l'eau d'Arcueil, des puits artésiens ou de l'Ourcq, qui contiennent un léger excès de sels calcaires et magnésiens, sa préparation sera fatalement décomposée.

Avant de terminer, je dois reconnaître que sa seconde formule est mieux conçue. Elle contient moins de savon et ses propriétés désinfectantes se rapprochent davantage de celle de M. Lebeuf. Mais elle n'est pas stable

non plus. Un précipité assez abondant des principes du coaltar s'y forme aussi. La présence du savon, d'ailleurs, lui donne tous les inconvénients que je viens de reprocher à la première formule de mon honoré confrère.

Tout ce que je viens de dire me fait croire que M. Demeaux n'aura pas beaucoup d'imitateurs pour la substitution du savon à la saponine pour les applications du coaltar à la thérapeutique.

Je regrette d'être en désaccord avec mon honorable confrère. Poursuivant les mêmes études que lui, j'aurais été très-heureux de pouvoir être de son avis. M. Demeaux, comme tous les hommes bien élevés, a été très-courtois dans tout ce qu'il a dit de mon travail sur le coaltar saponiné.

Dans cette discussion, je me suis efforcé de rester dans le domaine des faits. Si j'ai été obligé de le combattre, personne plus que moi ne lui tient compte des efforts qu'il fait tous les jours pour agrandir le champ des applications du coaltar, qui est appelé à rendre d'immenses services.

J. Lemaire.

Caen. — Imp. Nigault de Prailauné, succr de M. Poisson.

ONT COVER IS THE TITLE
AGE. COPYRIGHT INFORMATION IS
N TITLE PAGE.